



CHAMPS LIBRES DÉBATS

Le grand oral du bac : nouveau, vraiment ?



FABIEN CLAIREFOND

CLAUDE LELIÈVRE

L'historien de l'éducation*, professeur émérite à l'université Paris V-René Descartes, juge que le grand oral du bac n'est pas une révolution et invite à la mesure.

Selon mon collègue Cyril Delhay, qui enseigne l'art oratoire à Sciences Po, la création d'un grand oral au baccalauréat représente un moment « historique » et même « une réforme de société : après plus d'un siècle d'absence, l'oral retrouve enfin ses droits » (*Le Monde*, 16 février 2020). Deux ans auparavant, il a été jusqu'à affirmer que « Le grand oral du baccalauréat est un enjeu de civilisation [...]. C'est tout ce que l'école française depuis le XIX^e siècle a renoncé à transmettre » (*Libération*, 14 février 2018).

Ces affirmations grandiloquentes et péremptoires sont très curieuses. Lorsque Napoléon I^{er} institue le baccalauréat en 1808, l'évaluation des candidats repose sur une seule épreuve, un grand oral. Pendant une demi-heure au moins, trois quarts d'heure au plus, les candidats sont interrogés sur « tout ce que l'on enseigne dans les hautes classes des lycées ». En 1840, une épreuve écrite préalable à l'épreuve orale est instituée. En 1852, on ajoute une composition

latine de trois heures à la version latine de deux heures. En 1864, on rajoute en sus une composition française sur un sujet de philosophie de quatre heures.

Au cours des années, les épreuves écrites et orales prennent de plus en plus d'ampleur et se diversifient, tant et si bien que les décrets du 9 avril et du 25 juillet 1874 scindent en deux le baccalauréat es lettres, le principal des baccalauréats à l'époque. À l'écrit de la première partie (passée en

« rhétorique », l'équivalent de notre classe de première), une version latine et une composition latine ; à l'oral, des explications d'auteurs grecs, latins, français et des interrogations sur la rhétorique et la littérature classique, l'histoire, la géographie. À l'écrit de la deuxième partie (passée en classe de philosophie), une composition de philosophie et la traduction d'un texte de langue étrangère ; à l'oral, des interrogations sur la philosophie, les mathématiques, les sciences physiques et naturelles, une langue vivante, l'histoire et la géographie. On tient là l'architecture foncière du baccalauréat jusqu'aux années 1960, soulignons-le. L'oral est largement présent, même si on n'y est guère préparé.

Ces faits élémentaires une fois rappelés, quelle appréciation porter sur le « grand oral » arrêté par le ministre de l'Éducation nationale ? Il est utile de rappeler les recommandations majeures qui avaient été faites dans le rapport Mathiot rendu public le 24 janvier 2018. « Le grand oral se décline en un temps majoritaire de présentation et d'échanges autour du sujet (20 minutes) et un temps minoritaire (10 minutes) d'échanges. Ce deuxième temps pourrait être consacré à poursuivre les échanges autour du sujet



présenté par le candidat, soit porter sur le projet d'orientation de l'élève, soit permettre au candidat de développer des connaissances liées aux disciplines de la majeure. Le but du grand oral est de valoriser un travail réalisé dans la durée, collectivement ou individuellement, adossé à des disciplines académiques. Il sera présenté individuellement. Il va de soi que sa place dans le nouveau baccalauréat sera centrale [...]. Cela suppose que les conditions soient réunies pour que sa préparation et son passage respectent des principes d'égalité : temps dédié dans les emplois du temps, aide à la préparation spécifique de l'oral, consignes d'évaluation

harmonisées. Il est très important que les conditions soient réunies afin que cette épreuve n'introduise pas une forme de cens social en fonction des origines des élèves ».

Force est de constater que ce qui vient d'être décidé ne correspond pas vraiment à ces recommandations.

L'ensemble de l'épreuve du grand oral arrêtée par le ministre ne dure que 20 minutes au lieu de 30. Surtout, le temps de présentation

du sujet est réduit à 5 minutes, suivi de 10 minutes d'échanges pouvant porter sur le sujet ou autre chose (au lieu des 20 minutes devant porter exclusivement sur le sujet). Cela en dit long sur le déplacement opéré par rapport au travail mené en amont par l'élève qui n'est plus central dans l'épreuve du grand oral contrairement à ce qui avait été recommandé dans le rapport Mathiot.

Quant aux dispositions prises pour éviter « un cens social en fonction des origines des élèves », on ne peut pas dire qu'elles apparaissent nettes et évidentes.

Une attention spéciale doit être accordée à une disposition du ministère sur le grand oral qui n'existait nullement dans le rapport Mathiot : l'obligation

pour le candidat d'être « debout » durant les 5 minutes dévolues à la présentation de son sujet (le reste, curieusement, pouvant être accompli debout ou assis). On peut voir là l'influence de mon collègue Cyril Delhay, auteur, lui aussi, d'un rapport au ministre sur ce sujet en 2019. Selon lui, « l'oral a ses règles propres et ses méthodes d'enseignement : une quinzaine d'heures suffit avec une jauge de quinze élèves pour donner les clés pour parler debout devant les autres de façon argumentée. Bien loin d'être un discriminant social, l'oral peut être un formidable vecteur d'égalité des chances. Contrairement aux idées reçues, l'oral ne demande quasiment pas de prérequis ni un quelconque talent de naissance venu d'une fée – y compris sociale – qui se serait penchée sur le berceau » (*Le Monde*, 27 janvier 2018). En étant « debout » pour l'exposé, comme c'est la règle à Sciences Po ?

Le rapport Mathiot a fait des recommandations bienvenues pour reposer avec force, lucidité et détermination la place de l'oral, de son évaluation et de sa préparation. Il serait vraiment dommage de ne pas prendre la mesure de l'enjeu – certes difficile à atteindre – en se limitant à des propositions telles que celles prônées par Cyril Delhay qui ont foncièrement inspiré les décisions ministérielles jusqu'ici.

* Spécialiste de l'histoire des politiques scolaires, Claude Lelièvre est notamment l'auteur de « Jules Ferry : la République éducatrice » (*Hachette éducation*, 1999), « L'École obligatoire : pour quoi faire ? » (*Retz*, 2004) et « Histoires vraies des violences à l'école » (*Fayard*, 2007), coécrit avec Francis Lec.

Jusqu'aux années 1960, l'oral est largement présent, même si on n'y est guère préparé,